

Le seul autre point que je voudrais dégager, si j'en ai le temps, touche la situation actuelle de nos pêcheries de saumon du Pacifique. Nous avons eu des discussions avec l'administration des États-Unis. Selon le ministre et d'autres porte-parole, les États-Unis sont assez durs à notre égard. Je pense qu'il est temps que nous commencions à jeter certains faits à la figure de nos amis américains car ils parlent du Columbia comme s'il leur appartenait.

Apparemment les États-Unis ne voudront pas admettre qu'ils se sont approprié la part des réserves de saumon du Columbia qui revenait au Canada. Si ce pays s'adonne maintenant à l'élevage du saumon dans les régions basses du fleuve, il devrait reconnaître qu'une bonne proportion de cette production revient de droit aux pêcheurs canadiens. Les autorités américaines devraient abandonner l'idée saugrenue de revendiquer le saumon du Columbia tout en exigeant la moitié du saumon du Fraser. Les États-Unis—comme nous l'avons appris aux audiences de 1964 à propos de notre bill sur les mers territoriales—ont signé un traité solennel avec le Canada, traité qui est encore en vigueur comme me l'avait dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque. Je veux parler du traité de l'Orégon qui garantit nos droits sur le Columbia, notre droit d'y naviguer jusqu'à la fin des temps depuis le 49^e parallèle jusqu'à l'embouchure. Nous voyons les États-Unis violer de façon flagrante les termes de ce traité. A cet égard, lorsqu'ils construisirent le barrage Grand Coulee non seulement arrêterent-ils toute navigation sur le Columbia mais ils détruisirent aussi tous les saumons canadiens qui autrefois frayaient dans la partie canadienne du Columbia.

Quand on commence à parler de respecter le droit au saumon qui vient des cours d'eau d'un état côtier, c'est un point important que nous devrions faire valoir auprès des États-Unis et sur lequel en toute justice, à mon avis, ils ne peuvent fermer les yeux. Je crois que c'est une question qui doit être soulevée dans nos négociations avec les États-Unis et, espérons-le, ces derniers seront peut-être prêts à reconnaître le bien-fondé de notre position, parce que je crois qu'ils ont intérêt à respecter le principe fondamental qu'à mon avis la Chambre devrait appuyer dans mon amendement. Si les États-Unis doivent avoir compétence sur le saumon qui provient de ses cours d'eau des États de Washington, de l'Oregon, de la Californie et de l'Alaska—je ne parlerai pas du saumon de l'Atlantique parce que je ne crois pas que les Américains en aient encore puisqu'ils les ont tous tués il y a fort longtemps—they doivent aussi reconnaître, premièrement, que le Canada doit avoir le même droit et, deuxièmement, que, quand ils parlent du Columbia, ils parlent non pas d'un fleuve américain, mais d'un fleuve international. J'en parle à l'occasion du présent débat parce que c'est, à mon avis, le genre de question qu'il faudra régler à mesure que nous nous engagerons dans les dernières discussions de la prochaine Conférence sur le droit de la mer.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, les récents événements relatifs aux difficultés rencontrées par les Islandais et les Anglais quant à la pêche côtière ont incité l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) à présenter une motion qui, je dois l'avouer, est à propos et mérite toute notre considération.

À mon avis, l'amendement que vient tout juste de présenter l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) vient compléter la motion du chef de l'opposition officielle.

Monsieur le président, il est bien évident qu'un pays comme le nôtre, qui a d'immenses ouvertures sur le Pacifi-

Pêches

que et l'Atlantique, a besoin de lois qui puissent garantir non seulement une autonomie, mais aussi le respect de nos droits de pêche le long de ces côtes pour qu'ils soient véritablement applicables et appliqués.

Par exemple, quant au golfe Saint-Laurent, j'ai eu déjà l'occasion de constater que plusieurs pêcheurs se plaignaient précisément du fait que n'importe qui, à cause de l'absence de réglementation, pouvait venir dans ces eaux capturer les poissons qui peuvent s'y trouver. Il faut remédier à l'absence de réglementation ou de moyens de l'appliquer. La motion nous demande de reconnaître, et je cite:

... le principe voulant que le Canada et les autres États côtiers soient propriétaires des ressources de la pêche sur leurs plateaux et talus continentaux respectifs, que l'administration de ces ressources relève de l'État côtier, que d'autres États ne puissent y pratiquer la pêche qu'avec l'autorisation de l'État côtier, ...

Cela va de soi, monsieur le président. Et, actuellement, il pourrait être devenu urgent que l'on se préoccupe d'établir une réglementation que je pourrais même qualifier d'assez sévère à ce sujet.

Nous savons fort bien que nous avons au Canada des ressources immenses à tous points de vue, dont les ressources de la pêche, mais il ne faudrait pas, par notre incurie, risquer de les perdre petit à petit, tout simplement parce qu'on a manqué du sens des responsabilités.

Il est donc bien normal, comme l'indique la motion à l'étude, que nous convenions d'appliquer cette politique de:

... surveillance appropriée de sorte que des mesures rapides puissent être prises lorsque les intérêts canadiens sont menacés ou violés.

Or, avant d'être acculés à des conflits majeurs, il serait très important que nous puissions, d'une façon bien claire, bien nette et bien catégorique, préciser l'attitude de notre pays à l'égard des droits de pêche côtière. Et plus nous le ferons rapidement, plus nous serons en mesure d'éviter toutes sortes d'ennuis, comme ceux qui, actuellement, mettent aux prises l'Angleterre et l'Islande.

Je crois donc que le gouvernement devrait songer très sérieusement à l'acceptation de cette motion, de sorte qu'on puisse avoir l'assurance que les Canadiens seront véritablement maîtres chez eux, et qu'ils pourront faire bénéficier toute la population d'une réglementation qui garantit notre droit de propriété.

Voilà pourquoi j'approuve la motion présentée par le député du Nouveau parti démocratique. Au fait, si nous acceptons ces deux principes, nous aurions une loi adéquate, favorable à tout le Canada, et qui nous permettrait, non pas d'imposer le respect aux autres, mais, étant assez adultes et consciencieux pour prendre nos responsabilités, de mériter le respect des autres pays, et nous n'aurions pas à faire face à des difficultés sérieuses, nuisibles à la réputation de notre pays.

• (1600)

[Traduction]

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, comme tous les députés, sans aucun doute, je me réjouis d'avoir l'occasion de discuter des limites de pêche le long de nos côtes. C'est une question très importante non seulement pour nos pêcheurs, mais pour tous les Canadiens. C'est une question qui touche notre souveraineté mais elle concerne aussi de près la gestion et la conservation d'une bonne partie de la faune marine du globe.